



## Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles  
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

**Date de convocation :**

08 12 2022

**Date d'affichage :**

08 12 2022

**Nombre de membres :** 33

**Nombre de membres en  
exercice :** 33

**Nombre de membres qui  
assistent à la séance :** 18

**Ayant pris part au vote :**  
23 dont 5 procurations

**Résultat du vote :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis du Bureau Syndical :**

Favorable : 6

Défavorable : 0

Abstention : 0

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 15 12 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

**Sont présents :**

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, BOISSEAU, BRET, DRAGON, DUQUESNOY, FINELLO, GERMAIN, GROSJEAN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, LAMY, LE CORRE, MASURE, THOMAS.

**Sont excusés et donnent procuration :**

M. FIGIEL donne procuration à M. JUILLET  
M. JAY donne procuration à M. BRET  
Mme LANTHIEZ donne procuration à M. LAMY  
M. MAILLET donne procuration à M. JUILLET  
M. PACKO donne procuration à M. DRAGON

**Sont Absents :**

Mme et MM. BAILLY-BAZIN, BOULARD, GAUDY, LEIX, LEROY, MAILLAT, MANDELLI, PELOIS, POILVE, ZAJAC.

**Assiste également à la réunion :**

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

**Secrétaire de séance :**

M. DUQUESNOY a été élu secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :**

MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, THIEBAUT, VIART.

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

Autorisation de signature du marché de fourniture de produits chimiques

**Pièce-jointe :** Procès-Verbal de la commission d'appel d'offres du 08 décembre 2022.

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022\_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20220708\_24 en date du 08 juillet 2022.

### ***LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,***

A l'occasion de la délibération n° CA20220708\_24, les membres du Conseil d'Administration ont décidé le 8 juillet 2022 le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à la fourniture de produits chimiques pour la Régie du SDDEA.

Ces véhicules sont destinés à apporter des bennes sur des chantiers pour différents métiers.

La procédure sera donc décomposée en 7 lots de la manière suivante :

<b>Lots</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Montant estimatif annuel HT</b>	<b>Montant maximum Global HT</b>
<b>1</b>	Eau de javel	26 000 €	190 000,00 €
<b>2</b>	Chlore gazeux	40 000 €	292 000,00 €
<b>3</b>	Antitartre	60 000 €	438 000,00 €
<b>4</b>	Produits de nettoyage des réservoirs	24 000 €	175 000,00 €
<b>5</b>	Divers Produits chimiques en bidon ou en vrac	48 000 €	350 000,00 €
<b>6</b>	Chaux vive et éteinte	45 000 €	328 000,00 €
<b>7</b>	Floculants pour boues d'épuration	30 000 €	219 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>273 000 €</b>	<b>1 992 000,00 €</b>

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification. Ils sont susceptibles d'être reconduits quatre fois par période annuelle de douze mois.

Le 08 décembre 2022, au vu des résultats de l'analyse des offres et des candidatures, la Commission d'appel d'offres s'est prononcée sur l'attribution des marchés attachés à cette procédure de mise en concurrence.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'entériner les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 08 décembre 2022 et ainsi d'autoriser le Directeur Général à signer les marchés correspondants.

***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :***

- **D'ENTERINER** les décisions de la Commission d'appel d'offres de la Régie du SDDEA du 08 décembre 2022 ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général à signer les marchés correspondants ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.<sup>i</sup>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**



NICOLAS JUILLET  
2022.12.16 19:06:55 +0100  
Ref:20221216\_104205\_1-3-O  
Signature numérique  
le Président

Nicolas JUILLET

**Nicolas JUILLET**

---

<sup>i</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.